



CR de l'Arbitrage

Procès-Verbal N°9

Réunion du :	Mardi 26 mars 2024
Présidence :	GUILLARD Christian
Présents :	AUGU Alain – BRETAUD Gilles – RENODAU Jean-Luc – RIBRAULT Guy – SOULLARD Serge – TABORE Nicolas – TERRIEN Simon – ZENATRI Morgan
Excusés :	BARBARIT Thierry – JAFFREDO Lionel – LEFEUVRE Didier – LESAGE Philippe – MESSAOUDI Maël – SEIGNE Jean-Robert
Assistent :	BABU Guillaume

Christian GUILLARD ouvre la réunion et remercie les membres de leur présence pour cette réunion en rappelant l'ordre du jour.

1. Validation de la note aux effectifs 24-25

A. Etude des Effectifs 2024-2025

- Point sur les Effectifs

La commission établit les effectifs cible pour la saison 2024-2025 en prenant en compte, à date, les exigences fédérales pour la catégorie Régional Elite, les arrêts d'arbitrage en fin de saison 2023-2024 et les retours à l'arbitrage déclarés pour la saison 2024-2025 :

Catégorie	Effectif classé	Effectif cible 2024-2025
RE-R1	21 (PE - conseil : 6)	25
R2	Groupe A : 15 Groupe B : 17 (PJS : 4)	43
R3	Groupe A : 13 Groupe B : 15 Groupe C : 16 Groupe D : 16 Groupe E : 15 Cdt R3 : 14 (PJS : 8)	/
AAR1	11 dont PE : 3	14
AAR2	Groupe A : 7 Groupe B : 5 Cdt AAR2 : 2	/
Futsal	R1 : 12 R2 : 7	
JAL	Elite : 8 Espoirs : 8 JAL : 16 Féminines : 8	

La colonne « Effectif classé » prend en compte le nombre d'arbitres classés en fin de saison (situation à ce jour). Les arbitres ayant communiqué leur arrêt de l'arbitrage en fin de saison 2023/2024 ne seront pas classés conformément au RI de la CRA.

B. Promotions et Rétrogradations – Classement fin de saison 2023/2024

En prenant en compte les modifications fédérales des championnats nationaux sur les saisons à venir, la cible communiquée par la CFA pour les arbitres du niveau Régional Elite par ligue est pour la saison 2024/2025 : 6 arbitres, pour la saison 2025/2026 : suppression de la catégorie Régional Elite.

La commission retient le principe de composer l'effectif « Régionale Elite » à la fois d'arbitres promotionnels et non promotionnels.

La commission composera l'effectif en deux catégories :

- Une catégorie RE – PE (Régionale Elite – Pôle Espoirs) dont les arbitres seront nommés par la CRA en prenant en compte les observations, les notes théoriques et l'assiduité (présence aux rassemblements et implication à faire et rendre les travaux)
- Une catégorie RE (Régionale Elite) à laquelle les arbitres seront affectés via les classements de fin de saison

La commission retient la répartition suivante concernant la catégorie Régionale Elite pour la Saison 2024/2025 :

- 4 arbitres RE – PE
- 2 arbitres RE

Les 4 arbitres RE – PE de la saison 2024-2025 seront issus des groupes RE-PE et R1-PE ainsi que des Candidats F4 Terrain ayant échoué au concours fédéral de la saison 2023-2024.

Les candidats F4 concourant à l'examen pratique 2024 /2025 seront classés dans la catégorie Candidat F4 et ne seront donc pas affectés à la catégorie RE-PE

Les 2 arbitres RE seront les 2 arbitres les mieux classés du groupe RE-R1 de la saison 2023-2024.

La commission valide le nombre de promotions et de rétrogradations par catégorie.

Les nombres cibles ci-dessous seront ajustés par groupe (à la baisse pour les rétrogradations ou à la hausse pour les promotions) en fonction des résultats aux examens fédéraux, des arrêts communiqués à la CRA avant la parution des classements, ainsi que des demandes d'affectation en catégories « arbitre assistant » enregistrées et validées par la commission avant la parution des classements.

- RE-R1 : 7 rétrogradations maximum
- R2 : 2 promotions (groupe A) et 2 promotions (groupe B) minimum (les 2 premiers de chaque groupe). 5 rétrogradations (groupe A) et 6 rétrogradations (groupe B) maximum
- R3 : 10 promotions minimum (les 2 premiers des 5 groupes) et 5 rétrogradations en district (le dernier de chaque groupe)
- AAR1 : 1 rétrogradation maximum
- AAR2 : 2 promotions minimum (le premier de chaque groupe). Exceptionnellement, aucune rétrogradation en district du fait du faible nombre d'arbitres classés dans chacun des deux groupes
- Futsal R1 : 2 rétrogradations maximum
- Futsal R2 : 2 promotions minimum et 1 rétrogradation en district

Concernant le pôle JAL, la CRA effectuera les classements des effectifs et étudiera les possibilités de promotions JAL et JAL Espoirs vers les groupes JAL Espoirs et JAL Elite ainsi que l'utilisation de la passerelle JAL / Pôle Jeunes Seniors R3 après étude de l'ensemble des rapports.

La commission composera l'effectif en plusieurs catégories :

Le groupe JAL Elite

Ce groupe est composé des candidats JAF Terrain de la saison en cours, d'arbitres issus du groupe JAL Espoir de la saison S-1 et de candidats JAL de la saison S-1.

Les critères pris en compte pour intégrer ce groupe sont les suivants :

- Age pour concourir à l'examen JAF pour les saison S à S+2
- Détection des Arbitres JAL Espoir par les observateurs CRA lors de la saison S-1
- Motivation et disponibilité (engagement de l'arbitre)
- Détection des Candidats JAL S-1 par l'ETDA avec un potentiel profil JAF (Terrain + Théorie)
- Résultats à l'examen JAL S-1 (Théorique et Présentation terrain)

Le groupe JAL Espoir

Ce groupe est composé de candidats JAL de la saison S-1.

Les critères pris en compte pour intégrer ce groupe sont les suivants :

- Age pour concourir à l'examen JAF pour les saison S+2 à S+3
- Détection des Arbitres JAL par les observateurs CRA lors de la saison S-1
- Motivation et disponibilité (engagement de l'arbitre)
- Détection des Candidats JAL S-1 par l'ETDA avec un potentiel mais avec doute sur profil JAF (Terrain)
- Résultats à l'examen JAL S-1 (Théorique et Présentation terrain)

Le groupe JAL et Candidats JAL

Ce groupe est composé de JAL Espoirs (suivant classement S-1), de JAL (saison S-1 restant en catégorie Jeune) et de candidats JAL de la saison S-1.

Les critères pris en compte pour intégrer ce groupe sont les suivants :

- Age ne permettant plus de concourir à l'examen JAF : 18 à 23 ans
- Disponibilité le samedi après-midi pour répondre aux désignations
- Détection des Candidats JAL S-1 par l'ETDA avec un potentiel pour devenir JAL (Terrain)
- Résultats à l'examen JAL S-1 (Théorique et Présentation terrain)

Le groupe Féminines JAL et Candidates JAL

Ce groupe est composé de JAL Féminines (saison S-1 restant en catégorie Jeune) et de candidates JAL de la saison S-1.

Les critères pris en compte pour intégrer ce groupe sont les suivants :

- Motivation et disponibilité (engagement de l'arbitre)
- Détection des Candidates JAL S-1 par l'ETDA avec un potentiel pour devenir JAL (Terrain) voire Candidate JAF (Terrain + Théorie)
- Résultats à l'examen JAL S-1 (Théorique et Présentation terrain)

Les candidats et candidates JAL « terrain » seront affectés dans les groupes suivants les critères définis ci-dessus.

2. Candidatures au concours théorique F4 (saison 24-25)

A la suite du séminaire des présidents de CRA à Paris le 16 mars dernier, la CFA a décidé d'attribuer une place supplémentaire à chaque territoire pour le concours de juin 2024. A ce titre la LFPL a donc l'opportunité de présenter 3 candidats, en lien avec le PV Minute n°8 du 12 mars dernier, la CRA valide la candidature de Thomas Minier pour l'examen théorique F4. Au même titre, la CRA retient Simon COCHAIS comme candidat supplémentaire dans l'hypothèse où Lény DEMAS soit nommé F4 au 1er juillet 2024.

3. Stage de pré-sélection JAFFE – U19

Suite à la réception d'un courrier de la Direction de l'Arbitrage du 25 mars nous informant du développement et de la structuration de l'arbitrage Fédéral Féminin, un stage de pré-sélection sera organisé les 7, 8 et 9 juin prochain. La CRA proposera les 3 candidates suivantes pour ce stage :

- BLANCHAIS Clara
- MENARD Maewenn
- ROBLOT-DUBOIS Maëva

4. Courriers et informations

• Indisponibilités longues durées

@22/03/2024 – LEMEE Guillaume : La CRA prend en compte la prolongation de son certificat médical jusqu'à la fin de cette saison 2023/2024. En conséquence, la CRA neutralise sa saison pour des raisons médicales, lui souhaite un prompt rétablissement et espère pouvoir le retrouver sur les terrains lors de la prochaine saison.

@25/03/2024 – POUTEAU Anthony : La CRA prend en compte la prolongation de son certificat médical jusqu'à la fin de cette saison 2023/2024. En conséquence, la CRA neutralise sa saison pour des raisons médicales, lui souhaite un prompt rétablissement et espère pouvoir le retrouver sur les terrains lors de la prochaine saison.

• Arrêts / Année sabbatique

@ 22/03/2024 – GAZEAU Christopher : Informe la CRA de son souhait de bénéficier d'une année sabbatique pour raisons professionnelles pour la saison 2024/2025. Sa demande sera étudiée lors de la parution des classements de fin de saison.

@23/03/2024 – BROUARD Alexis : La CRA prend note de sa démission au poste d'Observateur Ligue et le remercie pour ses différentes années au service de l'arbitrage régional.

@ 26/03/2024 – AUBERT Julien : Informe la CRA de sa décision de ne pas reprendre l'arbitrage après son année sabbatique durant la saison 2023/2024. La CRA prend note de sa décision et lui souhaite une bonne continuation.

• Demandes

@14/03/2024 – LUCAS Tilio : Faire part de son souhait de devenir Arbitre Assistant spécifique pour la saison prochaine. Sa demande sera étudiée lors de la parution des classements de fin de saison.

Prochaine réunion : Mercredi 17 avril 2024

Christian GUILLARD
Président de la CRA



Gilles BRETAUD
Secrétaire de séance

